



Le 13 février 2018

## CGT des territoriaux d'Aulnay-sous-Bois

### LETTRE OUVERTE A :

Monsieur Bruno BESCHIZZA  
Maire d'Aulnay-sous-Bois

Monsieur le Maire,

Emmanuel MACRON en avait fait une « promesse de campagne » : le «**jour de carence pour les agents de la Fonction publique**» instauré par N. Sarkozy et supprimé par F. Hollande sera restauré dès leur premier jour d'arrêt maladie. Une sanction !

Pour la CGT, ce jour de carence constitue une véritable insulte. Son instauration revient à considérer chaque malade comme suspect de fraude et donc, dans le doute, à le sanctionner d'office. Les médecins sont au passage considérés comme des pourvoyeurs d'arrêts de complaisance.

**Pour la CGT, l'instauration du jour de carence est motivée par un mensonge** : le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salarié-e-s du privé (près de 65% d'entre eux), les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise...) et pris en charge par les employeurs. L'égalité dans ce domaine devrait en fait passer par un dispositif de couverture intégral pour tou-te-s, et notamment pour la minorité de salarié-e-s du privé qui aujourd'hui n'en bénéficient pas. Conséquence les agents viennent bien souvent travailler, même malades !

**Cette mesure s'ajoute au gel du point d'indice, à l'augmentation du coût de la vie, mettant des agents en condition de précarité après la scandaleuse loi sur les retraites. Et en ce qui concerne les agents d'Aulnay-sous-Bois, elle s'ajoute à la délibération n°25 du 14 décembre 2016 que vous avez fait voter pour instaurer la diminution d'1/30<sup>ème</sup> du régime indemnitaire au-delà du 10<sup>ème</sup> jour de maladie.**

La décision du jour de carence, prise par **ordonnance vient donc en opposition avec l'article 57 des statuts** : «tout fonctionnaire a droit à des congés de maladie pour une période de 12 mois, dont trois mois à plein traitement et 9 mois à demi-traitement».

Nous sollicitons donc de votre part de ne pas appliquer ce jour de carence et, en tant qu'employeur d'une collectivité de plus de 2 300 agents sa prise en charge afin de ne pas en faire supporter les frais par les personnels tout comme l'avait fait votre prédécesseur en 2012.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations les meilleures.

Pour la CGT des territoriaux  
d'Aulnay-sous-Bois

Sylviane Brousse  
Secrétaire Générale